

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 **Quorum : 18**

Présents : 31

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 02

Ne prenant pas part au vote : 01

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 01

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 16**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

20/09/2023

31 présents : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, MM. LARDE Alain, PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, PUGNOT Bertrand, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

02 Pouvoirs : **Pont de Beauvoisin** : LOMBARD Daniel à BERTHOLLIER Christian. **Saint Genix les Villages** : LABBAY Catherine à REVEL Daniel.

02 Absents : **Domessin** : PICHE Barthélémy. **Saint Béron** : BILLON Pierre.

Objet : ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX POUR LA REALISATION DU PROJET « PHASE 2 DU LIEU PARTAGE CLIC' & RESSOURCES FRANCE SERVICES » ;

Le conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le budget intercommunal ;

Considérant qu'un d'appel d'offres en procédure adaptée a été publié, en vue de L'AMENAGEMENT DE L'ETAGE DU LIEU PARTAGE CLIC & RESSOURCES (Maison France Service – Phase 2)

Considérant que ce marché a fait l'objet d'un allotissement et est décomposé de la manière suivante :

- lot 1 DEMOLITION - GROS OEUVRE - DALLE PARVIS
- lot 2 RAVALEMENT DE FACADES
- lot 3 ETANCHEITE PARVIS
- lot 4 CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE
- lot 5 MENUISERIES INTERIEURES BOIS
- lot 6 SOL SOUPLES - FAIENCE

- lot 7 SERRURERIE - GARDE-CORPS - ESCALIER DE SECOURS
- lot 8 ELEVATEUR PMR
- lot 9 ELECTRICITE COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES
- lot 10 PLOMBERIE - SANITAIRES - VENTILATION - CLIMATISATION
- lot 11 ISOLATION - FLOCAGE

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le lundi 26 juin 2023

Vu l'arrêté du 22 juin 2022 portant attribution d'une aide financière du Conseil départemental de la Savoie au titre de l'appel à projets « France Services, maisons de services au public et lieux de médiation numérique » pour un montant de 41 650 € ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2023 portant attribution d'une aide financière de la Préfecture de la Savoie au titre de la DETR pour un montant de 135 000 € ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2023 portant attribution d'une aide financière de la Région AURA au titre du FEADER dans le cadre du programme de développement rural pour un montant de 180 000 € ;

Vu le rapport d'analyse des offres préparé par le maître d'œuvre désigné par la communauté de communes, il est proposé l'attribution des marchés publics de travaux aux entreprises suivantes :

- Lot 1 DEMOLITION - GROS OEUVRE - DALLE PARVIS PERROUSSE pour un montant de 139 999,76 € HT
- Lot 3 ETANCHEITE PARVIS ETANCHEITE DAUPHINOISE pour un montant de 19 005,21 € HT
- Lot 4 CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE DURAND JP pour un montant de 28 937,61 € HT
- Lot 6 SOL SOUPLES - FAIENCE MEYER SOL pour un montant de 9 060,15 € HT
- Lot 7 SERRURERIE - GARDE-CORPS - ESCALIER DE SECOURS CHARTREUSE METAL pour un montant de 52 880,57 € HT
- Lot 8 ELEVATEUR PMR ERMHES pour un montant de 28 502,10 € HT
- Lot 9 ELECTRICITE COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES IT LEC pour un montant de 38 268,90 € HT
- Lot 10 PLOMBERIE - SANITAIRES - VENTILATION - CLIMATISATION SARL DECLICS pour un montant de 40 654,00 € HT
- Lot 11 ISOLATION - FLOCAGE IPG pour un montant de 5 906,75 € HT

Vu le rapport d'analyse des offres préparé par le maître d'œuvre désigné par la communauté de communes, et vu le surcoût proposé par l'offre unique reçue le lot n°2 RAVALEMENT DE FACADE par rapport aux prix constatés sur d'autres marchés de travaux en cours, il est proposé de déclarer le marché public infructueux pour le lot n°2.

Vu le rapport d'analyse des offres préparé par le maître d'œuvre désigné par la communauté de communes, et vu l'absence d'offres reçues sur le lot n°5 MENUISERIES INTERIEURES BOIS, il est proposé de déclarer le marché public infructueux pour le lot n°5.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Ne prend pas part au vote : Monsieur Philippe VITTOZ

Par 31 voix pour ; aucune voix contre ; 01 abstention (Monsieur Daniel PEYSSONNERIE)

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les marchés relatifs à L'AMENAGEMENT DE L'ETAGE DU LIEU PARTAGE CLIC & RESSOURCES (Maison France Service – Phase 2)

ainsi que tout document y afférent, avec les sociétés :

- PERROUSSE pour le lot 1 DEMOLITION - GROS OEUVRE - DALLE PARVIS pour un montant de 139 999,76 € HT ;
- ETANCHEITE DAUPHINOISE pour le lot 3 ETANCHEITE PARVIS pour un montant de 19 005,21 € HT ;
- DURAND JP pour le lot 4 CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS – PEINTURE pour un montant de 28 937,61 € HT ;
- MEYER SOL pour le lot 6 SOL SOUPLES – FAIENCE pour un montant de 9 060,15 € HT ;
- CHARTREUSE METAL pour le lot 7 SERRURERIE - GARDE-CORPS - ESCALIER DE SECOURS pour un montant de 52 880,57 € HT ;
- ERMHES pour le lot 8 ELEVATEUR PMR pour un montant de 28 502,10 € HT ;
- IT LEC pour le lot 9 ELECTRICITE COURANTS FORTS – ET FAIBLES pour un montant de 38 268,90 € HT ;
- SARL DECLICS pour le lot 10 PLOMBERIE - SANITAIRES - VENTILATION – CLIMATISATION pour un montant de 40 654,00 € HT ;
- IPG pour le lot 11 ISOLATION – FLOCAGE pour un montant de 5 906,75 € HT.

➤**DECLARE** infructueux les lots n°2 RAVALEMENT DE FACADE et 5 MENUISERIES INTERIEURES BOIS et autorise le Président à entreprendre une négociation de gré à grés avec les candidats ayant déposés une offre et d'autres entrepreneurs, et autorise le Président à signer les marchés publics de travaux correspondant dans la limite du montant global du marché de 412 092,05€ HT.

➤**PRECISE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget intercommunal. La signature d'avenants ne doit pas conduire à une augmentation de plus de 10% du marché initial dès lors que les crédits sont inscrits au budget.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 27/09/2023,

LE PRESIDENT,
Paul REGALLET

Le Secrétaire de séance,
Georges CAGNIN

